

FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT L'IPAD

Qu'est-ce qu'un manuel numérique?

Un manuel numérique se présente sous diverses formes selon les maisons d'édition. Certains manuels sont en format EPUB ou PDF accessibles sur Apple Books (Éditions Grand Duc) tandis que d'autres sont téléchargés directement sur l'application de la maison d'édition (Éditions CEC, Chenelière Éducation, Pearson ERPI). Dans la plupart des cas, le téléchargement des livres numériques est offert en location de douze mois. Après ces douze mois, les livres disparaissent alors de la bibliothèque virtuelle de l'élève, à l'exception des livres achetés sur l'Apple Book qui demeurent la propriété de l'identifiant Apple.

Tous les ouvrages numériques permettent d'exécuter les fonctions suivantes : surlignage, annotations, signets, création de fiches de lecture pour consultation ultérieure, des questionnaires de validation des informations lues avec rétroaction immédiate, des liens vidéos, des animations et plus encore.

Quel modèle d'iPad mon enfant aura-t-il?

En 2019-2020, les élèves de 1^{re} secondaire, dont les parents achèteront un iPad par l'entremise du Collège Laval, auront un iPad Wi-Fi de 6^e génération de 32 Go.

Quels seront les coûts rattachés à cet achat ?

Vous retrouverez le document concernant les prix de l'iPad sur le site Internet du Collège sous la section Innovation pédagogique de l'onglet Vie pédagogique et choisissez [Option d'achat](#).

Peut-on choisir un autre modèle d'iPad?

OUI. Par contre, vous ne pourrez pas faire partie de l'achat des iPad en lot du Collège. Vous devrez donc faire vos propres démarches afin de vous le procurer (ainsi que la protection [AppleCare+](#)) dans une boutique Apple et vous ne bénéficierez pas du rabais de l'achat en lot.

Mon enfant pourra-t-il apporter son ordinateur portable au lieu de la tablette?

NON. Tous les élèves doivent utiliser le même outil technologique, soit, au minimum, un iPad de 5^e génération de la compagnie Apple.

À quelle date mon enfant obtiendra-t-il son iPad?

Toutes les tablettes seront remises en main propre **le 19 août 2019**, en même temps que la distribution des horaires et l'attribution des casiers. De plus, l'installation du profil étudiant, qui

donne, entre autres l'accès au réseau sans fil du Collège, se fera lors de cette journée. L'installation complète prend environ dix minutes.

Est-ce possible de l'obtenir avant?

NON. Nous recevons les tablettes au Collège seulement quelques jours avant la remise officielle du 19 août 2019.

Si je n'ai pas complété le bon de commande sur le Pluriportail, pourrai-je le faire plus tard au printemps ou à l'été 2019?

NON. La commande des tablettes doit être transmise chez Apple à la fin mai 2019. Les parents qui n'auront pas complété leur bon de commande en avril 2019 devront se procurer eux-mêmes l'iPad en respectant les exigences du Collège Laval (protection [AppleCare+](#)) dans une boutique Apple et le faire approuver par un technicien du Collège le 19 août 2019.

Dans le cas où mon enfant ne pourra pas être présent à la remise des iPad le 19 août 2019, pourra-t-il se le procurer à une autre date?

Pour les cas exceptionnels seulement, après approbation de la direction, une deuxième journée de remise des iPad aura lieu lors de la **journée 0**, soit le **26 août 2019**.

Est-ce que mon enfant peut utiliser son iPad personnel?

OUI. L'élève possédant déjà un iPad 5^e génération ou Pro (modèle 9,7 ou 10,5 po seulement) pourra l'utiliser avec l'approbation de notre technicien informatique. À cet effet, votre enfant devra l'apporter au Collège le 19 août 2019 afin de le faire réinitialiser et de faire inscrire son identifiant Apple unique à l'élève dans la tablette. De plus, **l'achat de l'étui demeure obligatoire et ce dernier doit pouvoir se tenir à 45 degrés.** Aucune autre forme de support électronique ne sera acceptée. Pour ceux qui le souhaitent, l'équipe informatique du Collège vous offre la possibilité de faire configurer votre iPad sur rendez-vous durant l'été en nous envoyant un courriel à soutien_ipad@collegelaval.ca et nous communiquerons avec vous dans la semaine suivant votre courriel.

L'iPad mini peut-il être utilisé?

NON. La dimension de l'écran étant un facteur important lors de la production du travail demandé, la tablette iPad (de 9,7 po) demeure le meilleur choix. L'iPad Pro de 12,9 po est également interdit.

L'achat d'un stylet et d'un clavier sans fil est-il obligatoire?

NON. Les élèves peuvent très bien se débrouiller sans ces deux articles. Par contre, il est **fortement recommandé** de procéder à l'achat d'un stylet. Il est beaucoup plus précis que le doigt et il est également très facile à utiliser. Ces stylets sont disponibles dans plusieurs librairies ou magasins d'articles scolaires ou informatiques. Apple possède un crayon, le *Apple Pencil*, qui est disponible en ligne sur le site de la compagnie.

Que faire lors d'un bris sur l'iPad?

La protection [AppleCare+](#) est valide trois ans pour les élèves en 1^{re} secondaire et deux ans pour les élèves en 2^e secondaire. Étant donné que l'iPad en est à sa deuxième année de fonctionnement, il ne reste donc qu'une année à la protection AppleCare+. L'enfant étant propriétaire de l'appareil, vous devrez faire les démarches auprès d'Apple pour la réparation ou le remplacement de l'appareil. Vous pouvez également consulter le site Internet du Collège sous les onglets Vie pédagogique et TIC Collège Laval et choisissez [IPAD Bris de vitre de ma tablette](#) pour de plus amples renseignements, particulièrement lorsque la garantie AppleCare+ est échue.

Après les trois ans de protection d'AppleCare+ pour les élèves en 1^{re} secondaire et les deux ans pour les élèves en 2^e secondaire, qu'arrive-t-il?

On ne peut pas acheter de garantie prolongée chez Apple pour un appareil usagé. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la garantie [AppleCare+](#), nous vous invitons à visiter la « Foire aux questions » du site Internet d'Apple au www.apple.com/ca/fr/support/products/faqs.html.

Si l'on possède déjà la protection AppleCare+, peut-on acheter seulement l'iPad?

NON, car la garantie [AppleCare+](#) est liée au produit acheté.

Lors d'un bris ou du vol de l'iPad de mon enfant, celui-ci sera-t-il remplacé temporairement?

NON. Le service informatique du Collège n'a aucune réserve afin de dépanner les élèves qui en auraient besoin pour une durée indéterminée.

S'il y avait vol ou bris d'appareil, qu'arrive-t-il aux licences des manuels numériques?

Les ouvrages numériques sont stockés sur les serveurs des maisons d'édition. De ce fait, aucune donnée n'est stockée localement sur la tablette de l'élève. Chaque élève ayant un compte dans une maison d'édition et si le remplacement de tablette est nécessaire, le contenu de son compte est accessible sur le nouvel appareil. De plus, les données sont également accessibles avec un ordinateur sur les plateformes des maisons d'édition.

Comment les ouvrages numériques me seront-ils livrés?

Les parents doivent commander tous les livres et matériel scolaires nécessaires à la prochaine rentrée scolaire sur le site Internet de SESCO. Ce dernier suggère de passer votre commande au début du mois de juillet afin de s'assurer de tout recevoir à temps pour la rentrée. Des procédures, accompagnées de tutoriels, seront disponibles dans la section **Rentrée scolaire 2019-2020** pour chacune des maisons d'édition (Chenelière Éducation, Éditions CEC et Pearson ERPI) ainsi que pour les achats obligatoires sur l'Apple Books (Éditions Grand Duc).

Après son achat, est-ce que l'usage de la tablette répondra aux besoins de mon enfant pour la durée de ses cinq années passées au Collège Laval?

Après vérification auprès d'Apple, une tablette nouvelle génération achetée cette année devrait répondre aux besoins pédagogiques du Collège pour un minimum de trois ans (selon Apple Canada : environ 1 000 rechargements de la batterie). Cependant, à titre informatif, certaines tablettes utilisées par le personnel du Collège Laval ont présentement cinq années de durée de vie et elles fonctionnent encore très bien.

Faut-il encore faire l'achat de fournitures scolaires?

Plusieurs applications combinées à un stylet permettent la prise de notes. Évidemment, une adaptation progressive par les élèves est nécessaire. Par contre, les examens en version papier seront encore en vigueur et certaines matières nécessiteront encore des cahiers d'apprentissage ou des cahiers d'activités en version papier. Cependant, les outils de supervision comme Meraki et Apple Classroom permettent de plus en plus la passation d'examens sous forme numérique.

Est-il possible de sauvegarder des travaux sur le réseau du Collège?

La sauvegarde des travaux sera possible. Une formation sera offerte aux élèves à l'automne, mais comme tous les élèves se verront fournir un compte Google éducatif, nous utiliserons *Google Drive* et *YouTube* pour le stockage des fichiers et des vidéos.

Quelle est la durée d'autonomie d'une batterie?

La batterie de la tablette iPad offre une autonomie de près de dix heures (www.apple.ca) en utilisation continue. C'est donc suffisant pour l'usage scolaire. Par contre, l'élève devra s'assurer de la recharger régulièrement, voire quotidiennement selon son usage.

Si mon enfant oublie son iPad à la maison, est-ce qu'il y aura un prêt d'appareil systématique?

NON. L'élève a la responsabilité de s'assurer d'avoir sa tablette en classe en tout temps.

Est-ce une nécessité d'avoir le réseau sans fil à la maison?

OUI. Avoir une connexion Internet sans fil (Wi-Fi) à la maison facilite énormément l'utilisation de l'iPad, notamment dans le but d'obtenir l'accès aux volumes numériques et le téléchargement des documents et des mises à jour.

Tout le personnel enseignant dispose d'un iPad. De plus, tous nos locaux possèdent un ordinateur, un système de son, un lecteur DVD, un projecteur ainsi qu'Apple TV permettant la diffusion de contenu numérique. Tous les bâtiments et les terrains du Collège sont couverts par le réseau sans fil. L'Internet est donc accessible par le réseau sans fil avec une puissante bande passante assurant rapidité et accessibilité à tous ses usagers, et ce, sans interruption.

Est-ce que mon enfant aura droit à un support pédagogique pour l'utilisation de son iPad?

OUI. Le site Internet des TIC du Collège Laval est en ligne afin d'informer les parents, les élèves et les enseignants de tout ce qui touche l'iPad et son utilisation en classe. Veuillez consulter les documents à cet effet sur le site Internet du Collège sous les onglets Vie pédagogique et [TIC Collège Laval](#).

Aussi, une équipe de techniciens supportera les élèves lorsqu'ils auront des questions ou des problèmes concernant leur iPad.

Quelle est la politique des TIC?

Dans cette nouvelle ère numérique, le code de vie « TIC » est un cadre de référence invitant les élèves à tirer profit de tous les aspects positifs de travailler avec de tels outils, tout en les guidant vers un usage responsable.

Le Collège Laval s'est doté d'une politique basée sur les droits et responsabilités ainsi que sur les conséquences associées à un manquement au code de vie.

Cette politique intégrera, notamment les éléments suivants :

- ❖ la sécurité et le respect de la propriété privée;
- ❖ la navigation sur le Web;
- ❖ l'utilisation en classe et hors classe;
- ❖ le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur;
- ❖ le téléchargement et l'utilisation adéquate du réseau sans fil;
- ❖ la publication sur le Web.

La politique des TIC est d'ailleurs disponible sur le site Internet du Collège sous les onglets Vie pédagogique et [TIC Collège Laval](#).

Qu'arrive-t-il avec tous les réseaux sociaux, messageries textes, jeux et autres (Facebook, iMessage, etc.) durant les heures passées au Collège?

L'une des préoccupations majeures de la direction, des enseignants et des parents est liée à des utilisations inappropriées de l'iPad au Collège. Le code de vie numérique servira, entre autres, à guider les élèves et le personnel enseignant sur ce qui sera accepté ou non. Aussi, le mode **supervision des iPad** permet de retirer, en semaine entre 7 h et 15 h, les icônes de réseaux sociaux et les outils de messagerie instantanée de l'écran d'accueil des tablettes des élèves.

Quelles mesures concrètes seront prises pour éviter que mon enfant navigue pendant les cours ou télécharge du matériel non convenable?

À la rentrée scolaire, chaque élève devra inscrire sa tablette sur le profil du Collège afin d'obtenir son accès au réseau sans fil. D'une part, le responsable du réseau aura automatiquement une trace des activités sur le réseau. D'autre part, les enseignants demeurent responsables de la conduite des activités pédagogiques durant les heures de classe. Finalement, les autres éducateurs assurent une présence et un accompagnement en dehors des heures de cours.

Un comité revoit continuellement le code de vie pour y inclure les droits et responsabilités ainsi que les conséquences en lien avec l'utilisation des technologies dont l'objectif reste : un usage sain de la technologie au profit de l'éducation. Dans le cas où un élève ne respecte pas le code de vie, une conséquence pourrait être de lui retirer le privilège d'avoir accès au réseau sans fil du Collège. Ce contrôle est rendu possible grâce à un système de gestion des usagers. Cette perte de privilège n'entraverait pas son accès aux manuels scolaires numériques.

Est-ce qu'un élève pourra utiliser l'identifiant Apple d'un de ses parents?

NON. L'élève devra se créer un identifiant Apple et en retenir le mot de passe. La création de cet identifiant doit se faire à la maison **avant le 19 août 2019**. Si un élève possède déjà son propre identifiant Apple, il devra s'assurer de connaître l'adresse courriel et le mot de passe reliés à celui-ci.

Est-ce qu'un parent devra inclure sa carte de crédit personnelle dans l'identifiant Apple de son enfant ?

NON. L'identifiant Apple est créé sans carte de crédit. Ensuite, le parent, s'il le désire, peut déposer de l'argent sur l'identifiant de son enfant par l'entremise d'un bon-cadeau iTunes ou d'un cadeau remis directement d'un identifiant Apple à un autre.